

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absents : 1

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy- (donne procuration à GRANGE Michel) RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Délibération n° 23-06-078

Objet : Construction de la nouvelle télécabine de la Setaz : autorisation de défrichement de parcelles

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire

Par délibération du 30 mars 2023, nous avons arrêté la liste des parcelles à défricher préalablement à l'avènement de la nouvelle télécabine de la Setaz.

Une mise à jour des parcelles à défricher a été communiquée par la SEM Valloire dernièrement, il convient donc d'approuver le nouveau dossier de défrichement de parcelles, parcelles qui sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID : 073-217303064-20230622-23_06_078-DE

PARCELLES COMMUNALES					
N° Département Commune	Section	N° Parcelle	Surface de la parcelle entière	Surfaces à défricher par parcelle	Classement au PLU
73 - Valloire	F	415	2240 ca	20 ca	-
73 - Valloire	F	419	620 ca	70 ca	-
73 - Valloire	F	421	694 ca	16 ca	-
73 - Valloire	D	816	1225 ca	100 ca	-
73 - Valloire	D	817	282 ca	65 ca	-
73 - Valloire	D	863	418 ca	20 ca	-
73 - Valloire	D	1004	121290 ca	1350 ca	-
73 - Valloire	D	1238	2870 ca	130 ca	-
73 - Valloire	D	1386	1775 ca	65 ca	-
73 - Valloire	D	1404	15 ca	6.5 ca	-
73 - Valloire	G	1890	256 ca	145 ca	-
73 - Valloire	G	1891	3342 ca	460 ca	-
73 - Valloire	G	1956	3326826 ca	435 ca	-
73 - Valloire	G	1957	5865 ca	60 ca	-
73 - Valloire	C	2839	475 ca	50 ca	-
CHEMIN RURAL / D.P.				195 ca	-
PARCELLES PRIVEES					
N° Département Commune	Section	N° Parcelle	Surface de la parcelle entière	Surfaces à défricher par parcelle	Classement au PLU
73 - Valloire	D	859	2190 ca	20 ca	-
73 - Valloire	D	898	9635 ca	210 ca	-
73 - Valloire	D	899	5065 ca	160 ca	-
73 - Valloire	D	900	1160 ca	9 ca	-
73 - Valloire	D	1237	900 ca	30 ca	-
73 - Valloire	D	1376	1495 ca	38 ca	-
73 - Valloire	D	1380	292 ca	68 ca	-
73 - Valloire	D	1384	22 ca	22 ca	-
73 - Valloire	D	1385	790 ca	170 ca	-
73 - Valloire	D	1390	605 ca	75 ca	-
73 - Valloire	D	1393	1180 ca	158 ca	-
73 - Valloire	D	1405	3953 ca	65 ca	-
73 - Valloire	C	2832	4873 ca	130 ca	-

La nouvelle surface des parcelles communales à défricher s'établit à 3 187,5 m² (antérieurement 3 336 m²) et celle des parcelles privées à 1 155 m² (antérieurement 1414 m²), soit un total de 4 342,5 m² (antérieurement 4 750 m²).

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 juin 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 073-217303064-20230622-23_06_078-DE



Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 15 juin 2023,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'autoriser la SEM Valloire à déposer la demande d'autorisation de défrichement des parcelles énumérées dans le tableau ci-dessus.
La délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 « construction de la nouvelle télécabine de la Setaz : autorisation de défrichement de parcelles » est abrogée.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/23

Publication : 23/06/23

Valloire, le 23/06/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

